

---

## COMPTE – RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil neuf, le mercredi 16 septembre 2009 à 18h00, le Bureau de la communauté légalement convoqué le 9 septembre 2009 s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération – 1, boulevard Carnot – 95400 Villiers-le-Bel, sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Président.

**Etaient présents :** M. Didier VAILLANT, M. Maurice LEFEVRE, M. Michel AUMAS, M. Charles SOUFIR, M. Maurice BONNARD, M. Mourad CHIKAOUI, M. Gérard BONHOMET, M. Pascal DOLL, M. Patrick HADDAD, M. Gérard LENAIN, Melle Marion PETITJEAN.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :** Mme Annie PERONNET à M. Didier VAILLANT, Mme Marie-France BLANCHET à M. Gérard BONHOMET, M. Jean-Louis MARSAC à M. Maurice BONNARD.

Le quorum est constaté atteint. Le Bureau de la communauté procède à l'examen de l'ordre du jour.

### **Décision n° 09.09.16 –1/3 : Autorisation de signature des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des voiries de la ZAC des Doucettes à Garges-lès-Gonesse**

*Vu le Code des Marchés Publics ;*

*Vu le projet de marché à passer pour les travaux de réhabilitation des voiries de la ZAC des Doucettes à Garges-lès-Gonesse ;*

*Vu l'annonce adressée au BOAMP le 26 juin 2009 et publiée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 sous la référence n° 250 fixant la date limite de réception des offres au jeudi 3 septembre 2009 à 12h00 ;*

*Vu l'annonce insérée sur le site du MONITEUR le 29 juin 2009 fixant la date limite de réception des offres au jeudi 3 septembre 2009 à 12h00 ;*

*Vu l'annonce insérée sur le site de la communauté d'agglomération Val de France le 29 juin 2009 fixant la date limite de réception des offres au jeudi 3 septembre 2009 à 12h00 ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission Technique d'ouverture des plis du 4 septembre 2009 ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre 2009 portant agrément des candidatures des sociétés CEGELEC (pli n°1), SOBECA (pli n°2), FAYOLLES ET FILS (pli n°3), IMMOBAT (pli n°4), SCREG (pli n°5), BIR (pli n°8), LESENS (pli n°9), DRODE (pli n°10), SACER (pli n°11), ELALE (pli n°12), COLAS (pli n°13), UNION DES TRAVAUX (pli n°14), VIOLA (pli n°15), EG REZZA (pli n°16) ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2009 portant désignation des titulaires des marchés relatifs à la réhabilitation des voiries de la ZAC des Doucettes à Garges-lès-Gonesse ;*

### **Le Bureau, à l'unanimité,**

1°) autorise le Président à signer le marché lot 1 : Voirie, réseaux divers, signalisation verticale et horizontale, mobilier urbain avec la société UNION TRAVAUX ; ce pour un prix global et forfaitaire de 1 197 534.25 € HT soit 1 432 250.96 € TTC pour la tranche ferme et 335 036.05 € HT soit 400 703.12 € TTC pour la tranche conditionnelle ;

2°) autorise le Président à signer le marché lot 2 : Réseau d'éclairage public avec la société DRODE ; ce pour un prix global et forfaitaire de 219 316 € HT soit 262 301.94 € TTC pour la tranche ferme et 50 684 € HT soit 60 618.06 € TTC pour la tranche conditionnelle ;

3°) dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération Val de France ;

**Décision n°09.09.16 – 2/3 : Approbation et autorisation de signature du contrat de vente de gaz avec GDF SUEZ aux Ateliers Locatifs, sis 9 avenue de l'Escouvrier à Sarcelles**

*Considérant la nécessité de régulariser les conditions de fourniture de gaz sur le site des Ateliers Locatifs, sis 9 avenue de l'Escouvrier à Sarcelles ;*

**Le Bureau, à l'unanimité,**

1°) approuve le projet de contrat de vente de gaz avec GDF SUEZ ;

2°) autorise le Président à signer ledit contrat ;

**Décision n°09.09.16 – 3/3 : Approbation d'une convention de co-réalisation de concerts intercommunaux « Aires d'Opéra »**

*Considérant l'intérêt, pour la communauté d'agglomération au titre de ses compétences, de développer sa politique culturelle dans le cadre du calendrier culturel intercommunal ;*

**Le Bureau, à l'unanimité,**

1°) approuve la convention de co-réalisation de concerts, entre la communauté d'agglomération Val de France, les villes de Sarcelles, Villiers-le-Bel et Garges-lès-Gonesse et avec le conservatoire de musique de Villiers-le-Bel et l'association Orchestre Divertimento pour un montant de 49975 € ;

2°) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2008-section fonctionnement article 6238-33 ;

3°) autorise le Président à signer ladite convention.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 05**

A Villiers-le-Bel, le

18 SEP. 2009



Président de la communauté d'agglomération

  
Didier VAILLANT

Pour affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Val de France,  
en Mairies de SARCELLES - GARGES-LES-GONESSE - VILLIERS-LE-BEL –  
ARNOUVILLE-LES-GONESSE